

MAC AL HOUDA FCP**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :415.903, un actif net de D : 405.830 et un bénéfice de D : 47.752 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 25,21% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	311 032
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		311 032
Placements monétaires et disponibilités		104 871
Placements monétaires	5	0
Disponibilités		104 871
TOTAL ACTIF		415 903
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	8 763
Autres créditeurs divers	6	1 310
TOTAL PASSIF		10 073
ACTIF NET		
Capital	10	431 466
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(25 636)
ACTIF NET		405 830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		415 903

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

**Période du 04/10/2010
au
31 décembre 2011**

	Note	
Revenus du portefeuille-titres	7	<u>326</u>
Dividendes		326
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>326</u>
Charges de gestion des placements	8	(13 314)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>(12 988)</u>
Autres charges	9	(1 505)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(14 493)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(11 143)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>(25 636)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 036
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		66 051
Frais de négociation		(5 842)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>47 752</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

**Période du 04/10/2010 au
31 décembre 2011**

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>47 752</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	(14 493)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 036
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 051
Frais de négociation de titres	(5 842)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>258 078</u>
Souscriptions	
- Capital	210 900
- Régularisation des sommes non distribuables	68 687
- Régularisation des sommes distribuables	(11 455)
Rachats	
- Capital	(8 700)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 976)
- Régularisation des sommes distribuables	312
- Droits de sortie	310
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>305 830</u></u>
ACTIF NET	
En début de période (Capital initial)	100 000
En fin de période	405 830
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	3 022
VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>134,292</u></u>
TAUX DE RENDEMENT	<u><u>34,29%</u></u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**CLOS LE 31 DECEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 8 juin 2010 à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 4 octobre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 311.032 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		308 996	311 032	76,64%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	308 996	311 032	76,64%
ADWYA	5 600	38 823	39 435	9,72%
AL	95	35 766	39 330	9,69%
ASSAD	2 000	21 284	21 196	5,22%
CARTHAGE CEMENT	9 500	35 648	38 504	9,49%
ENNAKEL AUTOMOBILES	500	4 599	4 794	1,18%
GIF	6 100	35 990	35 069	8,64%
SIAME	8 400	38 630	37 590	9,26%
SOPAT	9 300	40 567	38 986	9,61%
SOTUVER	1 800	17 100	17 120	4,22%
TELNET	4 450	40 589	39 008	9,61%
TOTAL		308 996	311 032	76,64%
Pourcentage par rapport au total des actifs				74,78%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<u>Soldes de départ</u>	-	-	-	-
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	2 285 448		2 285 448	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(1 976 452)		(1 976 452)	66 051
* <u>Plus ou moins valeurs latentes</u>				
Actions cotées		2 036	2 036	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	308 996	2 036	311 032	66 051

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 8.763 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	8 450
Rémunération du dépositaire	313
Total	8 763

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.310 et s'analyse comme suit :

Rémunération du CAC	1 187
Redevance du CMF	34
Autres	89
Total	1 310

NOTE 7 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2011 à D : 326 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

NOTE 8 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2011 à D : 13.314 et se détaillent comme suit :

Rémunération du gestionnaire	11 831
Rémunération du dépositaire	1 483
Total	13 314

NOTE 9 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2011 à D : 1.505 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	1 188
Redevance du CMF	248
Services bancaires et assimilés	69
Total	1 505

NOTE 10 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	9

Souscriptions réalisées

Montant	210 900
Nombre de parts émises	2 109
Nombre de copropriétaires nouveaux	23

Rachats effectués

Montant	(8 700)
Nombre de parts rachetées	(87)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 036
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 051
Régularisation des sommes non distribuables	66 711
Frais de négociation	(5 842)
Droits de sortie	310

Capital au 31-12-2011

Montant	431 466
Nombre de parts	3 022
Nombre de copropriétaires	29

NOTE 11 : AUTRES INFORMATIONS**11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	0,108
Charges de gestion des placements	(4,406)
Revenus net des placements	<u>(4,298)</u>
Autres charges	(0,498)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(4,796)</u>

Régularisation du résultat d'exploitation	(3,687)
Sommes distribuables de l'exercice	(8,482)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,674
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21,857
Frais de négociation	(1,933)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	20,598
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	15,802
Droits de sortie	0,103
Résultat non distribuable de l'exercice	20,701
Régularisation du résultat non distribuable	22,075
Sommes non distribuables de l'exercice	42,776
Valeur liquidative	134,292
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	3,76%
Autres charges / actif net moyen	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(7,24%)

11.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.